

**DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT ÉTUDIANT DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

**LA RÉUNION CONJOINTE DU CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 23 MARS 2021,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, et notamment son article 15 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus étudiants du conseil académique le 01^{er} mars 2021 ;

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Martin BURON-BROHAND ;
- Monsieur Lukas GOSSOT ;
- Monsieur Mathis NAPIERALA.

PRESENTATION DU PROJET

L'article 15 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que :

Le vice-président étudiant est élu par les membres du conseil de la recherche et du conseil de la formation et de la vie universitaire parmi les représentants titulaires des usagers membres des conseils centraux de l'UCA.

L'élection du vice-président étudiant est organisée, après appel à candidatures, lors de la réunion conjointe du conseil de la recherche et du conseil de la formation et de la vie universitaire, au suffrage direct à un tour et par vote à bulletin secret.

L'élection du vice-président étudiant est acquise à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Son mandat expire à l'échéance du mandat des représentants des étudiants du conseil dont il est membre.

En cas de vacance du siège du vice-président étudiant, constatée par le président de l'UCA, il est procédé, pour la durée du mandat restant à courir, à une nouvelle élection dans les conditions fixées au présent article.

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation faite par Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le vote électronique à bulletin secret ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Monsieur Mathis NAPIERALA est élu Vice-président étudiant de l'Etablissement Expérimental Université Clermont Auvergne à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 85

Membres présents et représentés : 69

Bulletins blancs : 4

Nombre de voix pour Monsieur Martin BURON-BROHAND : 4

Nombre de voix pour Monsieur Lukas GOSSOT : 24

Nombre de voix pour Monsieur Mathis NAPIERALA : 37

Le Président,

Mathias BERNARD

ANNEXE : PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : REUNION CONJOINTE CR ET CFVU UCA DELIBERATION A DISTANCE 2021-03-23-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE – CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

SCRUTIN DU 23 MARS 2021

PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT DE SCRUTIN

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Nombres d'inscrits	85
Nombre de votants	69
Bulletins blancs	4
Suffrage exprimé	65

Siège(s) à pourvoir	1
----------------------------	----------

Candidats	Nombre de voix	Candidat élu
Lukas GOSSOT	24	Mathis NAPIERALA
Martin BURON-BROHAND	4	
Mathis NAPIERALA	37	

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 mars 2021

Le Président de l'Université,
Mathias BERNARD